

REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 12 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, vendredi 12 mai à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués par convocations faites le 05 mai 2023, se sont réunis en séance **ordinaire** à la Mairie sous la présidence de Monsieur David MONNIER, Maire des CORVÉES-LES-YYS.

Étaient présents : MM. David MONNIER, Patrick LE DORLOT, Edouard MICHEL (pouvoir Joël BOURNISIEN), Jérôme BETOULLE (pouvoir Clément LEKEUX), MME Monique CLAY, Nadine NANTEUIL (pouvoir Sophie MULLER)

Était absents excusés : Joël BOURNISIEN, Sophie MULLER

Était absents : Emilie FOSSEPREZ

Secrétaire de séance : Nadine NANTEUIL

Présents : 6 Votants : 9 Absent : 2

DÉLIBÉRATION n°2023-14 : Pénalités sur factures d'eau

Monsieur le Maire constate que certains administrés ne respectent pas les délais de remise du relevé d'index des compteurs d'eau, ce qui entraîne une transmission trop tardive de la facturation à la Trésorerie.

Monsieur le Maire souhaite que la facturation soit effectuée à la fin du mois de septembre de chaque année afin que la majorité des règlements soit enregistrée sur l'année en cours. M. le Maire envisage d'instaurer une pénalité à l'encontre des personnes dépassant la date butoir de dépôt des index à partir de l'année 2023.

La pénalité proposée est :

La moyenne des relevés de compteur des 3 dernières années + 50 % de cette moyenne

Monsieur le Maire soumet à délibération cette proposition.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'instauration de cette pénalité.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 16 mai 2023 et la publication le 16 mai 2023
Le Maire, D. MONNIER

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le 12 mai 2023
Le Maire, D. MONNIER



(Handwritten signature in blue ink over the stamp)